



Orange Bank vous informe :

le compte d'épargne Livret Jeune est un produit d'épargne rémunéré, accessible entre 12 et 25 ans, net d'impôts et de prélèvements sociaux.

**Le compte d'épargne Livret Jeune n'est plus commercialisé.
Les informations ci-dessous sont destinées aux clients déjà titulaires.**

Informations pratiques pour les titulaires d'un Livret Jeune⁽¹⁾

Plafond, solde minimum et seuil en cas de retrait

- Montant maximum des versements : 1 600 € (hors capitalisation des intérêts)⁽²⁾.
- Solde minimum à conserver : 10 €.
- Montant minimum de chaque opération : 10 €

Durée

- Jusqu'au 31 décembre de l'année du 25^{ème} anniversaire du titulaire.
Dans ce cas, le solde du compte sera transféré sur tout autre compte ouvert chez Orange Bank au nom du client. Si non, un chèque de banque sera adressé.

Rémunération

- 3 % (taux en vigueur au 01/02/2023, susceptible de modifications).
- Le calcul des intérêts est effectué par quinzaine, capitalisés au 31 décembre de l'année et crédités début janvier de l'année suivante.
- Les versements sont comptabilisés en date de valeur du 1er jour de la quinzaine suivante. En revanche, en cas de retraits, la capitalisation est calculée en date de valeur au dernier jour de la quinzaine précédente.

Frais

- Aucuns frais de versement ou de retrait.

Versements et retraits

1/ Les versements

- Remises de chèques. Envoyez votre chèque et le bordereau de remise de chèque dans une enveloppe affranchie à l'adresse : Orange Bank - TSA 10948 - 922896 - NANTERRE CEDEX 9
- Virement(s) ponctuel(s) interne(s) ou externe(s) en provenance d'un compte du titulaire et/ou du Représentant légal.
Cette opération peut être réalisée directement sur l'appli GBanque. Par téléphone, elle est facturée 5 €⁽³⁾
- Virement permanent en provenance d'un compte de la Banque du titulaire et/ou du Représentant légal.

2/ Les retraits

- Virement uniquement au crédit d'un compte du titulaire, sur demande du titulaire et/ou du représentant légal pour les mineurs.

Fiscalité

- Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux⁽⁴⁾

Résiliation

- À tout moment à l'initiative du client. La clôture entraîne le calcul des intérêts dus au titre de l'année en cours.
- A l'initiative de la banque, en respectant un préavis de 30 jours ou d'office dans les cas suivants :
 - ✓ A l'initiative de la Banque si le solde est inférieur à 10 € (réglementaire).
 - ✓ Le 31 décembre de l'année des 25 ans du titulaire ; dans ce cas, le solde du compte sera transféré sur un autre compte d'épargne déjà ouvert dans les livres d'Orange Bank ou sur un compte sur Livret ouvert au nom du titulaire par Orange Bank.

(1) Produit d'épargne réglementée. (2) Plafond réglementé susceptible de modifications. (3) Selon conditions tarifaires en vigueur. (4) Selon fiscalité en vigueur au 1er janvier 2023.

En partenariat avec

